



**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT AMAND SUR SEVRE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à 18h30, à la Mairie de SAINT AMAND SUR SEVRE, sous la Présidence de Madame Sylvie BAZANTAY, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 18 novembre 2024.

**PRESENTS** : Mme BAZANTAY Sylvie, Maire, Mr BOISSONNOT André, Mme BOURASSEAU Natacha, Mr CHAILLOU Laurent, Mr COUTANT Mathieu, Mr DRAPEAU Antoine, Mme ECHASSERIAU Viviane, Mme HERAULT Béatrice, Mr HUVELIN Benjamin, Mme HUVELIN Sylvia, Mr REVAUD Mickaël, Mme SOULARD Anne, Mme TURPEAU Danick.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mr BERNARD Christian (qui a donné procuration à Mr COUTANT Mathieu), Mme MURZEAU Loren (qui a donné procuration à Mme HUVELIN Sylvia).

**Mr HUVELIN Benjamin** a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations.
- 2) Budget communal 2024 : Décision modificative.
- 3) Construction d'une salle multi-activités : Avenant n° 1 au marché du lot 12 (électricité).
- 4) Tarifs de location des salles communales – Année 2025
- 5) Tarifs des concessions dans le cimetière – Année 2025.
- 6) Intercommunalité : Approbation de la convention de mutualisation avec la CA2B (2025-2029).
- 7) Intercommunalité : Approbation du rapport de la CLECT de la CA2B.
- 8) Intercommunalité : Révision libre de l'AC relative à la prise en charge des coûts du service « Autorisation du Droit des Sols ».
- 9) Questions diverses.

\*\*\*\*\*

**Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024 et désignation du secrétaire de séance.**

Le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

**Mr Benjamin HUVELIN** été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

**Décisions de Mme le Maire prises dans le cadre des délégations.**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DELEGATION RELATIVE A LA REALISATION D'EMPRUNTS :**

➤ **Décision n° 2024-054 du 22/11/2024 :**

**Réalisation d'un prêt à taux fixe, d'un montant de 75 000 € auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres pour le financement d'une acquisition foncière**

Montant du capital emprunté : 75 000 € (soixante-quinze mille Euros)

Durée d'amortissement en mois : 120 mois

Type d'amortissement : échéances constantes (amortissement progressif du capital)

Taux d'intérêt fixe : 3,36 %